



ONTARIO WORKING GROUP ON
**CRIMINAL LAW +
HIV EXPOSURE**



Communiqué News Release

Pour publication immédiate

Also available in English

UN FORUM COMMUNAUTAIRE SUR LE VIH ET LE DROIT PÉNAL MARQUE LE DÉBUT D'UNE CAMPAGNE POUR DES LIGNES DIRECTRICES SUR LES POURSUITES

Toronto, 30 septembre 2010 — Trois groupes experts en matière de VIH et de droit pénal présentent conjointement un forum communautaire pour discuter de la tendance croissante à recourir à des accusations criminelles, concernant le VIH, au Canada. On donnera par la même occasion le coup d'envoi à une campagne pour des lignes directrices sur les poursuites pénales, qui informeraient les procureurs canadiens sur la manière d'employer une approche fondée sur la science, dans des affaires impliquant le VIH.

« Le droit n'est pas clair — les personnes qui vivent avec le VIH se questionnent sur leur responsabilité légale de dévoiler leur séropositivité », souligne Richard Elliott, directeur général du Réseau juridique canadien VIH/sida. « Il y a un manque de constance, quant aux cas où des personnes sont poursuivies et aux cas où des personnes sont déclarées coupables. La situation actuelle résulte en une application inéquitable, et arbitraire, du droit. »

Ryan Peck, directeur général de la HIV & AIDS Legal Clinic Ontario (HALCO), craint que l'augmentation marquée et la gravité des accusations criminelles liées au VIH, observées depuis quelques années, n'entraînent des conséquences troublantes sur les efforts de prévention du VIH, qui se répercuteraient sur la santé publique. « Peu d'indices permettent de croire que d'étendre de manière large un filet d'accusations criminelles fasse en sorte que les gens dévoilent plus souvent leur état. En fait, cela contribue à accroître la peur et la stigmatisation, risquant de réduire les communications de dévoilement, plutôt que de les augmenter », prévient M. Peck.

Ce sera l'un des thèmes qu'aborderont des conférenciers comme l'activiste et auteur séropositif Edwin Bernard, à qui l'on doit un blogue de premier plan qui répertorie les affaires pénales liées au VIH; et le D^r Eric Mykhalovskiy, sociologue à l'Université York, qui a récemment dirigé une étude des tendances des poursuites criminelles au Canada. Rai Reece, du Réseau d'action et de

soutien des prisonniers et prisonnières vivant avec le sida (PASAN), traitera des préjudices possibles de la criminalisation pour les femmes, en particulier les femmes séropositives.

Tim McCaskell, du Groupe de travail ontarien sur le droit pénal et l'exposition au VIH — le collectif qui chapeaute la campagne pour des lignes directrices sur les poursuites — affirme que les procureurs doivent recevoir des directives claires sur la manière de traiter des cas impliquant la transmission du VIH ou l'exposition à l'infection. « Il est essentiel que les pratiques juridiques soient justes, et fondées sur des faits, afin de protéger les droits et la santé des personnes vivant avec le VIH ainsi que de leurs partenaires. »

Pour de plus amples renseignements sur l'événement ***Limiting the Law: Silence, Sex and Science***, voir www.aidslaw.ca/events. Pour de plus amples renseignements sur le droit criminel et le VIH, consultez <http://www.aidslaw.ca/droitcriminel>.

– 30 –

Contact :
Gilleen Witkowski
Adjointe aux communications
Réseau juridique canadien VIH/sida
Téléphone : +1 416 595-1666 (poste 240)
Courriel : gwitkowski@aidslaw.ca